

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOUDEYRES

## 5 juin 2015

### Présents :

Raymond GAGNE, Jacques Henry POINTEAU, Vincent MAURIN, Laurent GENTES, Jérôme GRAIL, Florine LAMBERT, Yoann PERBET.

### Excusée :

Lucia TOEBES GABORIAUD (*procuration à Raymond GAGNE*).

### Absents :

Raphaël ALLIRAND, Raymond CHENEVERT, Jean GIBERT.

**Début de séance : 21 h**

Secrétaire : Jacques Henry POINTEAU

---

### Ordre du jour :

- Achat Licence IV
- Décisions modificatives
- Bail pour gérance de la Chaumière des Saveurs et de l'Artisanat
- Questions diverses

### Questions diverses

Avant le démarrage du Conseil, Jacques Henry Pointeau, 1<sup>er</sup> adjoint, rend compte au Conseil des débats qui se sont tenus le 4 juin à l'exécutif de la Communauté de Communes Mézenc Loire Sauvage et auquel il a participé en suppléance du Maire Raymond Gagne, et au Comité Syndical du PNR des Monts d'Ardèche du 28 mai où il représente la commune.

Défibrillateur : La formation a été assurée à Freycenet-Latour. Le matériel a été livré. Après débat et vérification sur place (après la séance) il est décidé de l'installer dans la cabine téléphonique. L'alimentation électrique nécessaire pour maintenir l'appareil hors gel est possible. Vincent Maurin et Raymond Gagne se chargent de faire réaliser cette implantation.

Panneaux « commune du Parc » : il y aura trois types de panneaux :

- Un précisant aux visiteurs qu'ils entrent dans le PNR ; il n'est pas encore disponible et sera installé à la limite des communes de Laussonne et de Moudeyres
- Un panneau de taille moyenne (déjà livré, à installer) à placer à quelques mètres avant l'entrée dans le bourg (avant les panneaux « Moudeyres » et « Village fleuri »)
- Deux panneaux un peu plus grands, à installer de part et d'autre du carrefour du Sagnas, sur la D 36 ; ils doivent être livrés prochainement

Jérôme Grail et Laurent Gentes se chargent de déterminer les implantations précises.

Raymond Gagne contacte les entreprises ou les techniciens de la Comm Comm pour assurer les implantations dans les règles et pour assurer les formalités contractuelles.

Programmes Auvergne + : il s'agit d'un programme de financement de la Région Auvergne, qui accompagne des projets des communes dès lors que ces projets sont présentés à travers les Communautés de communes. Une réunion de préparation de la programmation (qui aura lieu le 6 juillet à Clermont-Ferrand) s'est tenue la semaine dernière. Pierre Gentes, maire de Laussonne, a défendu les 15 dossiers déposés par la Communauté de communes :

- 5 ont reçu un avis défavorables et ne seront pas financés par la Région
- 2 doivent être retravaillés sur d'autres lignes de financement
- 5 ont reçu un avis favorable avec des financements à hauteur de 20 % par la Région
- 3 ont reçu un avis favorable avec des financements à hauteur de 40 % de la Région

Moudeyres a déposé un dossier construit en urgence par Jacques Henry Pointeau, Pierre-Alexandre Jouffre (guide à l'écomusée Ferme Perrel) et Pierre Gentes, avec les communes de Freycenet-Latour et Laussonne, visant à mettre en réseau les sites touristiques de ces trois communes en privilégiant les outils numériques. Ce projet d'un montant de 75000 € a reçu un avis favorable et sera subventionné par la Région à hauteur de 40 %.

### Circulation l'hiver et déneigement

Plusieurs habitants ont fait part de leurs difficultés à voir les limites des routes l'hiver, en l'absence de bâtons oranges en nombre suffisant. Simultanément, le déneigement par Clément Ribes est possible dès lors qu'il dispose de suffisamment de place pour manœuvrer. Le Conseil a décidé le mode opératoire suivant :

- Les personnes qui souhaitent une meilleure signalisation des limites de route pour accéder chez eux doivent se manifester auprès de la mairie
- La commune achètera des bâtons de neige en fonction des demandes
- Ces bâtons seront installés à l'entrée de l'hiver conjointement par les personnes concernées et par Clément Ribes, qui assure le déneigement, afin qu'ensemble ils déterminent le meilleur emplacement et reconnaissent précisément les lieux

### Parkings et espaces sablés

Le parking de la Chaumière des Saveurs et de l'Artisanat a été réalisé en une sorte de sable compacté avec de la chaux qui est incompatible avec le passage d'un chasse-neige, et qui risque même de se dégrader lors de pluies fortes. Une solution devrait être apportée par l'entreprise et l'architecte, qui ont un devoir de conseil.

Plus globalement, une réflexion pourrait être engagée dans un futur proche au sujet des emplacements de parking dans le bourg et des accès à certaines maisons, accès qui ne sont pas goudronnés.

## **Décisions modificatives**

Le chantier de la Chaumière conduit à deux décisions modificatives :

- 2000 € sur le compte 6618 (intérêts et autres dettes) et 300 € sur le compte 627 (services bancaires) à équilibrer par le compte 752 (revenus des immeubles)
- 9000 € sur le compte 2184 équilibré par le compte 2313 (matériel de cuisine)

**Le Conseil Municipal valide à l'unanimité ces deux décisions modificatives.**

## **Achat d'une licence IV**

Pour assurer la prestation requise, la Chaumière des Saveurs et de l'Artisanat doit disposer d'une licence IV. Pour acquérir cette licence IV, il faut soit en trouver une sur la commune (les formalités sont alors simplifiées et traitées directement sur place), soit en acheter une sur une autre commune et les formalités sont alors plus longues et plus coûteuses, et doivent être supervisées par la Préfecture.

Le Maire Raymond Gagne, après avoir pris attache avec le Secrétaire général de la Préfecture, et avec les conseils des services de la Préfecture, propose de retenir la première solution, Marie et Jacques Henry Pointeau disposant d'une licence IV qu'ils sont prêts à céder à la commune.

Le montant possible de la cession s'élève à 5000 €(prix dans la moyenne basse des prix de cession recensés en France).

**Le Conseil Municipal valide à l'unanimité l'achat par la commune de la licence IV de Marie et Jacques Henry Pointeau au montant de 5000 €. Les formalités seront effectuées en interne par la commune.**

A noter que Jacques Henry Pointeau, conformément à l'usage, a quitté la séance pendant le débat et le vote.

### **Bail pour gérance de la Chaumière des Saveurs et de l'Artisanat**

La relation contractuelle entre la commune et Isabelle et Nolwenn Vallée, qui ont été retenues pour prendre en charge la gérance de la Chaumière des Saveurs et de l'Artisanat, a été assurée par un groupe de travail composé de Vincent Maurin, Jacques Henry Pointeau et Lucia Toebes.

De nombreuses réunions ont été nécessaires pour arriver à un compromis satisfaisant pour les deux parties. Le Maire Raymond Gagne a bien sûr participé à ces négociations et prendre les décisions finales.

Concrètement, un document va être établi devant un notaire (Maître Jean-François Faure) pour que le bail soit rédigé dans des conditions parfaites de rigueur et d'objectivité. Ce bail va s'appuyer sur un document de travail (consultable en mairie) qui passe techniquement en revue tous les éléments qui ont fait l'objet de la négociation.

Vincent Maurin a présenté au Conseil tous les points de ce document de travail. Parmi les principaux sujets ayant retenu l'attention du Conseil :

- Le bail sera signé avec une société : « la SA des Sœurs Vallée »
- Sa nature (gérance ou location-gérance ou autre appellation) devra être fixée par le notaire
- Il s'agit dans un premier temps d'un bail précaire d'une durée de trois ans
- Les prestations attendues, les plages d'ouvertures souhaitées, les valeurs à respecter sont identifiées
- La nécessité de mettre en avant la vente des producteurs et artisans locaux est confirmée, à côté des aspects de restauration
- La nécessaire collaboration avec les autres acteurs touristiques (dont l'écomusée Perrel) est également mentionnée
- La possibilité d'occuper à titre provisoire (deux ans maximum) la résidence d'artiste comme un logement sans sous-location possible est autorisée
- Le loyer est établi à 475 € HT / mois les deux premières années puis 700 € HT / mois à partir de la 3<sup>me</sup> année
- Les répartitions des engagements de chacun sont clairement indiquées.

**Le Conseil Municipal accorde à l'unanimité au Maire Raymond Gagne l'autorisation de négocier puis de signer le bail dans sa version définitive établie par le notaire dès lors que les principes et conditions exposés dans le document de travail seront respectés dans la rédaction finale.**

---

La séance est levée à 0 h 15.